

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	24
- votant par procuration	5
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 21 septembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, Mme Laurence HARDY, M. Thomas LAMAILLE, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Fabienne MANDEVILLE	qui donne pouvoir à	Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBÉ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Thomas LAMAILLE

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte POLLET est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.86/09.20**

**Objet : Cession foncière**  
**Bien cadastré AK N°939, situé N°7 rue Fauquet Lemaître**

**Délibération n°: D.86/09.20**

**Objet : Cession foncière  
Bien cadastré AK N°939, situé N°7 rue Fauquet Lemaître**

Monsieur GIMAY indique que la Ville de Lillebonne est propriétaire d'une maison avec jardinet, libre de toute occupation depuis plusieurs années, située au n°7 rue Fauquet Lemaître (parcelle cadastrée AK n°939, d'une surface totale de 299 m²).

En cohérence avec sa politique qui vise à éviter de maintenir des logements vacants sur son territoire, la Commune a mis en vente ce bien dont elle n'a pas l'usage.

C'est dans ce cadre qu'une proposition d'achat a été faite à la Ville de Lillebonne par un particulier, le 22 juin 2020, pour un prix d'acquisition fixé à 131 000 € net vendeur ; les frais d'agence d'un montant de 9 000 € étant pris en charge par la Ville de Lillebonne.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de procéder à la cession du bien cadastré parcelle AK n°939, situé au n°7 rue Fauquet Lemaître, d'une surface de 299 m², appartenant à son domaine privé,

Considérant l'offre d'achat reçue par la Ville de Lillebonne le 22 juin 2020, pour un prix de 131 000 € net vendeur ; les frais d'agence, d'un montant de 9 000€ étant pris en charge par la Ville de Lillebonne,

Considérant l'avis émis par France Domaine le 3 février 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession par la Ville de Lillebonne à Monsieur et Madame Mickael BERSOULT, du bien cadastré parcelle AK n°939, situé n° 7 rue Fauquet Lemaître, d'une surface de 299 m², pour un prix de 131 000 € net vendeur ; les frais d'agence d'un montant de 9 000 € étant pris en charge par la Ville de Lillebonne,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*



*[Signature]*